

Coronavirus : nouvelle réunion au ministère avant le stade 3

La FSU a été reçue vendredi 6 mars par le ministre et son cabinet avec l'ensemble des organisations syndicales à propos de l'épidémie de Coronavirus.

Actuellement environ 150 écoles et établissements, scolarisant plus de 40 000 élèves, sont fermés dans les 4 clusters identifiés (Oise, Morbihan, Haute-Savoie et Bas-Rhin). Ce nombre devrait doubler la semaine prochaine où le passage au stade 3 est plus que probable.

Pour les écoles

Le ministre a réaffirmé la volonté du gouvernement de ne pas enclencher une fermeture généralisée des écoles et des établissements scolaires, se basant sur le <u>rapport de 2012</u> du Haut conseil de santé publique. La situation sera appréciée au cas par cas et toutes les **mesures ciblées de fermeture** seront prises par les préfets en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS).

Le **stade 3** ne déboucherait pas sur de grandes différences pour l'éducation nationale avec le stade 2, la politique des clusters à confiner sera poursuivie.

Sur le manque de **savon et de serviettes jetables** dans les écoles, le ministère dit être en lien avec les collectivités locales, mais ce n'est pas suffisant pour que le matériel arrive...

Pour les personnels

La **foire aux questions** <u>en ligne sur le site du ministère</u> est remise à jour quotidiennement. Elle a, pour le ministère, la valeur d'une circulaire.

Comme demandé par la FSU, les personnels, comme les élèves, qui ont une **pathologie** les **exposant aux formes les plus graves** de la maladie déclenchée par le Covid-19 font l'objet d'une attention et d'une protection particulière. Ces pathologies peuvent être multiples : respiratoire, cardiovasculaire, diabète, maladies chroniques fragilisant le système immunitaire... Le gouvernement est en train d'en établir une liste précise dans laquelle figure d'ores et déjà le diabète et les maladies cardiaques. Pour ces personnels, la procédure pour bénéficier d'une mesure d'isolement est de consulter son médecin traitant qui délivre un arrêt de travail.

Dans ce cas, comme dans le cas d'un congé maladie ordinaire suite à une infection par le coronavirus, le **jour de carence** ne devrait pas être appliqué. Le gouvernement est en recherche d'une solution réglementaire, c'est donc un engagement à prendre avec prudence. L'autorisation spéciale d'absence prise par l'ARS pour les mesures d'éviction, de confinement ou d'isolement, dans un cluster ou en cas de risque de contagion, ne peut, elle, en aucun cas conduire au retrait d'un jour de carence.

Le ministère n'a pas apporté de réponse précise sur les **obligations de service** en cas de confinement, il met en avant la continuité du service public qui passe par une information et un contact maintenu avec les familles.

Le SNUipp-FSU a fait part au ministère de tous les cafouillages et autres couacs rencontrés dans les départements sans obtenir de réponse satisfaisante. Nous ferons parvenir régulièrement au ministère toutes les questions qui se posent sur le terrain afin qu'elles soient intégrées dans la foire aux questions.